



Séance du 13 Mars 2024
Délibération n° 10 -13032024

OBJET : Budget : reprise par anticipation des résultats 2023

M. Philippe GUIARD, Vice-président, expose au conseil d'administration :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Conformément à l'instruction comptable, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022.

Le détail du calcul de l'affectation est le suivant :

Affectation résultat 2023 de fonctionnement au BP du CIA S (30000)

Résultat de fonctionnement 2023 à affecter		770 322,64 €
Solde 2023 d'exécution d'investissement		5 282,99 €
Solde 2023 des restes à réaliser en investissement	20 194,28 €	
Total des soldes	20 194,28 €	5 282,99 €
Besoin de financement	-14 911,29 €	
Affectation au 1068 en recettes d'investissement - BP AJUSTE 2024 - budget 30000 (au minimum couverture du besoin de financement)		14 911,29 €
Report au 002 en recettes de fonctionnement - BP AJUSTE 2024 - budget 30000		755 411,35 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'affectation du résultat 2022 des sections de fonctionnement et investissement de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté 755 411,35€ (report en section de fonctionnement au 002)
- Excédent de fonctionnement capitalisé 14 911,29€ (report en section de d'investissement au 1068)

Explications données, le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2023 des sections de fonctionnement et investissement de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté 755 411,35€ (report en section de fonctionnement au 002)
- Excédent de fonctionnement capitalisé 14 911,29€ (report en section de d'investissement au 1068)

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 22

Vote :

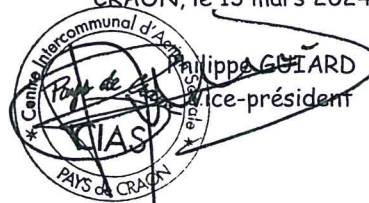
POUR : 22

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Pour EXTRAIT CONFORME

CRAON, le 13 mars 2024





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 Mars à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 01 Mars, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : BOURBON Aristide, BRÉHIN Colette, CLAVREUL Yannick, DAVID Gisèle, DEMENAI Marie-Hélène, De FARCY De PONFARCY Christine, EVAIN Christelle, GAUBERT Jean-Eudes, GODARD Chantal, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, MANCEAU Laurence, PLANCHAIS Raymond, RENAULT Patricia, RESTIF Vincent, TESSIER Jean-Pierre, TRICOT Marina.

EXCUSÉS : DESHOMMES Catherine, GOHIER Odile, GUIOILLIER Anaïs, LANGOUËT Christophe, MILCENT Corinne, PAILLARD Anne, SORIEUX Vanessa, TISON Hervé.

BOURDAIS Christophe	pouvoir donné à RESTIF Vincent
GARBE Pascale	pouvoir donné à GUIARD Philippe
TISON Hervé	pouvoir donné à RENAULT Patricia
GUIOILLIER Anaïs	pouvoir donné à BREHIN Colette
GERARD Jean-François	pouvoir donné à GAUBERT Jean-Eudes